

ANNEXE 4

DE L'ARRÊTÉ DU xx JUIN 2022 APPROUVANT LE CAHIER DES CHARGES POUR L'EXPLOITATION DU DROIT DE PÊCHE DE L'ÉTAT DANS LES EAUX MENTIONNÉES À L'ARTICLE L.435-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2027



